

Toute pose de banderole sera soumise à une autorisation préalable de la commune et sera conditionnée par le respect de la législation et des règles édictées dans l'arrêté n°24073M du 22 mai 2024, notamment celles ayant trait à l'identité du demandeur, à la durée, aux normes des banderoles, à la pose et l'enlèvement de ces dernières.

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Association :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

DEMANDE L'AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UNE BANDEROLE POUR L'EVENEMENT SUIVANT :

.....

Date de l'évènement :

Je reconnais avoir été informé(e) des dispositions de pose de banderole sur la commune de Saint Laurent de Mure et m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

RESERVE A LA MAIRIE

Date de réception de la demande :

Date de validation de la demande :

Demande acceptée : oui non

Période d'installation du au

Mairie de Saint Laurent de Mure

Tel : 04 72 48 38 80

Mail : associations@saintlaurentdemure.org